

## Note d'informations Dommartin-sous-Amance

- Rappel de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1996 relatif aux bruits de voisinage/jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou appareils -thermiques, électriques- tels que tronçonneuses, tondeuses, perceuses...  
Travaux autorisés
  - ❖ de 8h à 20h les jours ouvrables
  - ❖ de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
  - ❖ de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés (lundi de Pentecôte, Assomption jeudi 15 août...)
- Les feux (brûlage de végétaux....) sont par ailleurs interdits sans dérogation possible.
- Arrêté « chiens en laisse » du 14/05/2024 : affiché au village et au Piroué.

**Le dimanche 25 mai 2024** se déroulera, comme chaque année, une course cycliste dite « **9<sup>ème</sup> prix Bouticyle** », selon le circuit indiqué ci-dessous, organisée par l'ASPTT Nancy.

La course effectuera un circuit de 96 km (20 boucles de 4,8 km).

Départ à 9h devant le garage SEC-Auto Import. Arrivée (même lieu) vers 11h30.

Des signaleurs seront positionnés aux intersections tout au long du parcours, leurs consignes devront être respectées. La circulation ne sera pas bloquée.

Respecter le sens de circulation Piroué  $\rightleftarrows$  nord vers station de pompage  $\rightleftarrows$  à droite CD37 Dommartin village  $\rightleftarrows$  tout droit direction Agincourt  $\rightleftarrows$  le Piroué.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

La municipalité

